



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2019-054

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2019-10-25-007 - AP délégation de signature secrétaire générale SPC (2 pages)	Page 3
82-2019-10-25-006 - AP portant désignation interim sous-préfet de Castelsarrain (1 page)	Page 6

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2019-10-25-007

AP délégation de signature secrétaire générale SPC



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DRPP-PAI

A.P n°82-2019- 10-25

**Arrêté portant délégation de signature à Mlle Odile ROUS de FENEYROLS,  
Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Castelsarrasin**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 18 octobre 2019 portant nomination de Mme Céline PLATEL, sous-préfète de Castelsarrasin, en qualité de directrice de cabinet du préfet de la Loire,

Vu l'arrêté préfectoral désignant M. Emmanuel MOULARD, Secrétaire général de la préfecture, pour assurer l'intérim du sous-préfet de Castelsarrasin à compter du 28 octobre,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

**A R R Ê T E**

**Section I : Administration Générale**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mlle Odile ROUS de FENEYROLS, secrétaire générale de la sous-préfecture de Castelsarrasin, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MOULARD, secrétaire général de la préfecture assurant l'intérim de la sous-préfète, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, récépissés et documents pour les matières relevant de l'arrondissement de Castelsarrasin, à l'exception :

- des arrêtés
- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département ;
- des réquisitions du comptable public ;
- des réquisitions de la force armée ;
- des actes relatifs aux déclarations d'utilité publique et aux installations classées ;

2, Allée de l'Empereur - B.P. 10779 - 82013 MONTAUBAN Cedex

Téléphone : 05.63.22.82.00 - Télécopie : 05.63.93.33.79 - Mél : [prefecture@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr](mailto:prefecture@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr)

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site des services de l'État: [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)

- des arrêtés de conflit ;
- de la saisine de la juridiction administrative, de la chambre régionale des comptes et des tribunaux judiciaires ;
- des correspondances adressées aux présidents des assemblées régionale et départementale ;
- des correspondances adressées aux ministres ;
- des communiqués de presse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MOULARD et de Mlle Odile ROUS de FENEYROLS, délégation de signature est donnée à Mme Muriel RIES ou Mme Brigitte SANTINON pour les bordereaux de transmission et les récépissés de dépôt,

## **SECTION II – Administration financière et comptable**

**Article 2** : Dans le cadre du BOP 307 « administration territoriale », en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MOULARD, délégation est donnée à Mlle Odile ROUS de FENEYROLS, secrétaire générale de la sous-préfecture, à l'effet de signer :

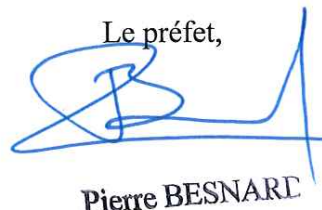
- les expressions de besoins
- la constatation des services faits

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à Mlle Odile Rous de Feneyrols, et à M. Olivier BARDY, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achat dans la limite de 1 000 €, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achat établis entre l'État et un prestataire.

**Article 9** : Le secrétaire général de la préfecture et l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 25 octobre 2019

Le préfet,



Pierre BESNARD

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2019-10-25-006

AP portant désignation interim sous-préfet de Castelsarrain

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DCIE-PAI

AP 82-2019-10-25-

**ARRÊTÉ**

**portant désignation pour assurer l'intérim du sous-préfet de Castelsarrasin**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 31 juillet 2017 portant nomination de M. Emmanuel MOULARD en qualité de secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 18 octobre 2019 portant nomination de Mme Céline PLATEL, sous-préfète de Castelsarrasin, en qualité de directrice de cabinet du préfet de la Loire,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Emmanuel MOULARD, secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, est désigné pour assurer l'intérim du sous-préfet de Castelsarrasin à compter du 28 octobre 2019

**Article 2** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Fait à Montauban, le 25 octobre 2019

Le préfet,



Pierre BESNARD